



**CCI CAEN  
NORMANDIE**

**REÇU LE:**

**19 MAI 2026**

**C. d. C. du Pays de Falaise**

**Monsieur Sébastien BINET**  
**Vice-Président en charge de l'urbanisme**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU**  
**PAYS DE FALAISE**  
**ZA de Guibray**  
**Rue de l'industrie**  
**14 700 FALAISE**

**N/Réf. :**  
MLR/CJ/MdeC/MC 2026  
**Objet :**  
Avis modification simplifiée n°4  
PLU Falaise  
**DATP**  
Mel : mcario@caen.cci.fr

Caen,  
Le 29 avril 2026

Monsieur le Vice-Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie. J'ai l'honneur de vous faire part de l'avis de la CCI concernant votre projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Falaise.

Cette proposition de modification simplifiée engendre :

- La modification de l'emplacement réservé n°2
- La suppression de l'indice p du secteur 1AU de la route de Putanges
- La modification partielle de la zone 1AU située avenue de Verdun en zone 1Aue pour contribuer au maintien et au développement de l'activité de l'entreprise ERCA

Ces propositions de modification ne portent pas atteinte aux orientations définies par le PADD<sup>1</sup> du PLU et n'affectent ni les espaces boisés classés, ni les zones agricoles, naturelles ou forestières. Par ailleurs, l'évolution du zonage de la zone 1AU en AUE apparaît cohérente au regard des perspectives de développement de l'activité de l'entreprise ERCA.

Toutefois, il est indiqué que cette modification ne générerait pas de nuisances significatives. A cet égard, la présence d'habitations situées au sud de l'avenue de Verdun appelle néanmoins une vigilance toute particulière. Il conviendra de porter une attention spécifique à la conception et à l'implantation des futures activités de l'entreprise ERCA sur cette parcelle, notamment concernant l'organisation des éventuels flux de marchandises, afin de préserver la qualité du

<sup>1</sup> PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

.../...



.../...

cadre de vie des riverains et de prévenir d'éventuels conflits d'usage au sein de ce secteur, qui pourraient tout aussi bien complexifier les activités de cette entreprise.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Falaise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,  
Manuel LE ROUX